



Sygma banque surendettement mise en demeure

Par **mamoune01**, le **27/10/2015** à **17:12**

Bonjour,

Je demande de l'aide, sur mon dossier avec Sygma depuis avril 2015 je ne peut plus payer mon remboursement, j'ai envoyé un courrier expliquant ma situation avec les justificatifs chômage, allocation de solidarité pour mon mari, une baisse de revenue énorme, je n'ai reçu aucunes réponses écrite de leur part, seulement des échanges téléphoniques, avec des phrases du genre, comment vous avez fait votre compte pour en arriver la, ou on vous a déjà aider en 2008 date du rachat, alors nous n'avons rien obtenu d'eux sauf de nous conseiller un moratoire, qui nous à été refuser.aujourd'hui le service de recouvrement m'a appeler pour me dire qu'ils allaient prendre l'argent sur mon compte par voie d'huissier qu'il viendrait avec un huissier chez moi, si je voulais arrêter tout ça je n'avait qu'a payer. Car bien sur cette personne me dis mais vous vous débrouillez comment vous avez deux salaires tout de même. Elle n'a pas vu notre dossier et à ignorer totalement ma situation. Je suis en train de monter un dossier de surendettement, très dur à faire au passage, et il ,arrête pas de me contacter pour me demander ou j'en suis.Comment ils peuvent passer au recouvrement sans n'avoir jamais envoyer une seule lettre de relance. merci de votre lecture et soutien je me sens bien seule

Par **amajuris**, le **27/10/2015** à **18:33**

bonjour,

en l'absence de titre exécutoire (jugement) vous condamnant à payer, votre créancier ne peut effectuer aucune saisie, ce ne sont que des menaces.

salutations

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **09:07**

Bonjour,

pas forcément.

Nombre de crédits sont authentifiés chez un notaire, ce qui dispense par la suite de l'obtention d'un jugement pour l'exécution.

Je précise cela car on évoque un rachat de crédit, ce qui se passe souvent (obligatoirement ?) chez un notaire.

Par **mamoune01**, le **28/10/2015** à **09:51**

Bonjour,

Je vous remercie pour ces réponses, mais du coup je ne sais pas quoi en penser et qui à raison ?

Quel délais j'ai à partir du moment où j'ai reçu la mise en demeure.

Un membre de ma famille va me donner 900 euros à leur verser pour que j'ai le temps de finaliser mon dossier BDF.

J'espère que ça va ralentir la procédure.

Cordialement,

Je n'arrive pas à être ataraxique. Bientôt j'espère

Par **amajuris**, le **28/10/2015** à **11:58**

un acte authentique revêtu de la formule exécutoire est un titre exécutoire comme le prévoit l'article 3 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991.

Par **moisse**, le **28/10/2015** à **15:50**

C'est cela, mais pas besoin de juge dans ce cas.

Pour @mamoune01: les réponses ne sont pas contradictoires, mais se complètent.

Vous devez bien savoir si vous avez signé le prêt chez un notaire ou non.

Si non, vous serez vraisemblablement assignée devant le tribunal, et un jugement vous condamnant rendu, ce qui permettra son exécution par un huissier compétent territorialement.